

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 17 octobre 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Eric DIARD - Gérard GAZAY - Pascal MONTECOT.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URB 003-955/16/BM

■ Modification de la délibération n° URB 011-385/16/BM du Bureau de la Métropole du 30 juin 2016 portant demande de subvention auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour le financement des travaux de requalification de l'entrée ouest de la commune de Miramas pour la desserte du Village des Marques, au titre de la tranche 2016

MET 16/1812/BM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n° URB 011-385/16/BM du Bureau de la Métropole du 30 juin 2016, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence a demandé, auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, l'attribution d'une subvention pour le financement des travaux de requalification de l'entrée ouest de la commune de Miramas pour la desserte du Village des Marques, au titre de la tranche 2016.

Dans le cadre de cette délibération, le plan de financement prévisionnel pour la tranche 2016 des travaux de voirie identifiés avait été fixé comme suit :

Dépense subventionnable HT : 3 600 000 €

Département – Subvention escomptée : 1 800 000 €

Métropole d'Aix-Marseille-Provence : 750 000 €

Autres : 1 050 000 €

Il convient de modifier ce plan de financement prévisionnel de la manière suivante :

Montant total des dépenses subventionnables HT : 3 600 000 €

Subvention escomptée :

Signé le 17 Octobre 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 10 Novembre 2016

- Département : 1 800 000 €
- Part de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence : 1 800 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire d'Istres Ouest Provence du 10 octobre 2016.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

Est approuvée la modification de la délibération n° URB 011-385/16/BM du Bureau de la Métropole du 30 juin 2016 portant demande de subvention auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour le financement des travaux de requalification de l'entrée ouest de la commune de Miramas pour la desserte du Village des Marques, au titre de la tranche 2016.

Madame Martine VASSAL ne participe pas au vote.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du Territoire,
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS

Signé le 17 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 10 Novembre 2016